

Appel à candidatures « Lucienne Domergue » 2019-2020

Séjour de 6 mois

L'Ambassade de France en Espagne, à travers l'Institut français d'Espagne, propose sa première bourse, « *Lucienne Domergue* », inscrite dans le cadre du MIAS, pour un séjour de recherche de 6 mois au cours de l'année universitaire 2019-2020.

Accueil en résidence : 6 mois entre janvier et juillet 2020, selon les disponibilités de l'établissement.

Date limite de candidature : 9 décembre 2018 (17h00, heure de Madrid)

Calendrier

- Période de dépôt des candidatures : du 22 octobre 2018 au 9 décembre 2018
- Date limite de candidature : 9 décembre 2018 (17h00, heure de Madrid). Les candidatures soumises après cette date ne seront pas acceptées.
- Les candidatures sont reçues exclusivement par le système de candidature électronique en ligne sur le site de candidature du MIAS (www.mias-ias.eu). Les candidatures par mail ou par courrier ne sont pas acceptées.

Processus de de sélection

- Évaluation scientifique par le Comité scientifique international du MIAS
- Annonce publique des résultats sur le site du MIAS et sur celui de la Casa de Velázquez : mars 2019

Plus d'information sur le MIAS et les différents types de résidences : www.mias-ias.eu

Suivez les réseaux sociaux du MIAS sur [Facebook](#) et [Twitter](#)

MIAS Définition

Suivant le modèle d'Institut d'études avancées créé à Princeton, puis développé à Berlin, Uppsala, Fribourg, Zurich ou Paris, le MIAS oriente sa politique d'invitation vers des chercheurs individuels, déchargés pendant leur séjour de toute obligation pédagogique ou administrative, pour développer un projet innovant dans un environnement propice au débat scientifique entre les disciplines et les civilisations.

Le MIAS encourage l'interdisciplinarité et soutient les projets d'excellence dans le champ des Sciences humaines, sociales et juridiques, dans une perspective transversale, partant du monde ibérique jusqu'à la dimension globale.

Conditions d'éligibilité

L'appel est ouvert selon les critères suivants :

- il est exclusivement destiné à un chercheur Post-doctorant **titulaire d'un doctorat depuis au moins 4 ans et au plus 10 ans**. La date de validation du doctorat est celle de la soutenance de la thèse de doctorat. La date d'obtention du titre de docteur doit être comprise entre le **31/12/2015 et le 01/01/2008**.
- il concerne des chercheurs de toute nationalité n'ayant pas résidé en Espagne plus de 12 mois au cours des 3 dernières années précédant l'appel à candidatures, à compter de sa date limite de dépôt ;
- Le projet de recherche doit s'inscrire dans les orientations scientifiques du MIAS et concerner exclusivement les Sciences Humaines et Sociales.
- Une priorité est accordée aux candidats développant leurs recherches en lien avec les partenaires madrilènes du MIAS.
- Cet appel d'offre s'adresse en priorité aux chercheurs s'inscrivant dans les champs disciplinaires suivants : Sciences Politiques, Sciences Sociales, Temps Présent.

Critères de sélection

- La qualité du dossier scientifique du candidat
- La qualité et la potentialité du projet de recherche
- La pertinence de l'inscription du projet dans les politiques de recherche du MIAS

Dossier de candidature

Le dossier est rédigé en français et espagnol ou en anglais et espagnol.

Les candidats déposent leur candidature par le système de candidature électronique en ligne (www.call.mias-ias.eu). Le dossier comprend :

- un formulaire de candidature dûment rempli ;
- un curriculum vitae, incluant une liste des principales publications (maximum 5 pages) ;
- une copie scannée et certifiée conforme du titre de Docteur ou du PhD ;
- une copie scannée d'un document d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport) ;
- une présentation du projet de recherche (maximum 6 pages), accompagnée d'une bibliographie sélective ;
- à titre optionnel, une ou deux lettres de recommandation, faisant état de la qualité du dossier et de la potentialité du projet de recherche.

Modalités de résidences

- Hébergement : Le MIAS prend en charge l'hébergement du candidat dans les installations de la Casa de Velázquez de Madrid pour une période de 6 mois consécutifs (janvier-juillet 2020) selon les disponibilités et dans le respect du règlement intérieur de la Casa de Velázquez ([voir RI](#)).

- Voyage : Dans le cadre du MIAS, l'Institut français d'Espagne prend en charge le voyage aller-retour entre Madrid et le lieu de résidence du candidat, pour un montant maximum de 250 Euros. Une aide à la mobilité d'un montant maximum de 300 € pourra être attribuée aux candidats qui en font la demande, en provenance d'Afrique ou d'Amérique latine.
- Indemnité mensuelle l'Institut français d'Espagne apporte un soutien financier au bénéficiaire de 1000 €/mois dans le cadre de sa mobilité de court séjour., destinée à couvrir les frais de recherche.
- Moyens de recherche : le candidat pourra participer à la vie scientifique et aux activités de l'Institut (colloques, séminaires, tables rondes, etc.) ; il disposera également d'espaces propices à la recherche. Le MIAS facilite également l'intégration du candidat pendant son séjour dans l'environnement scientifique immédiat.

Obligations des résidents

Le chercheur rattaché au MIAS accepte la charte du résident qui implique plusieurs engagements de sa part :

- l'obligation de résidence pour se livrer à ses travaux pendant toute la durée du séjour ;
- la participation aux séminaires et déjeuners des résidents ;
- la contribution à la diffusion de la part du MIAS d'informations relatives à ses activités de recherche ;
- l'obligation de mentionner le soutien dont il a bénéficié de la part du MIAS dans toutes les activités ou publications issues de sa résidence ;
- la remise d'un rapport d'activités à l'issue de son séjour, et avant son départ.
- Une intervention (sous forme de séminaire ou table ronde ou médiation) à l'Institut français.

Le projet mené à bien pendant le séjour doit correspondre à celui déposé dans le cadre de cet appel à candidatures.